

Certifié conforme à l'original

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2023

Désignation de l'entreprise : AMB FORMATIONS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (1) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (marchandises)*			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			
	Salaires et traitements *			
	Charges sociales (10)			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
		Autres charges (12)		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				

Certifié conforme à l'original

11/12/2023

[Signature]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMB FORMATIONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	12 051		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	12 629		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	24 681		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 966		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	250 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	254 966		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(230 286)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	335 196	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 154 034	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 124 133	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 029 901	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	10 755	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		AI		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	4 282
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	30 377	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	4 282	obligatoires	A9
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	4 282	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe :		Exercice N			
Amendes (2.037,50) et annul créances (621,31)			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Prorata TVA (12.629,46)+autres pdts exc. (9.877,93)			2 659		22 507	
Autres charg. exc. (2.307,60)+annul dettes (2.173,18)			2 308		2 173	
Provision pour risques			250 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : AMB FORMATIONS

1 2

Adresse de l'entreprise 11 RUE PRADIER 75019 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

1 2

Numéro SIRET * 4 1 3 3 0 9 9 7 2 0 0 0 3 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BJ	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A		
Renvois : (1) Dont doit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AMB FORMATIONS
Société par Actions simplifiée
Au capital de 30 000 €
Siège social : 11 rue Pradier- 75019 PARIS
RCS de PARIS sous le numéro 413 309 972

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai
A 10 heures

La société BHL, société par actions simplifiée au capital de 500 000€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 948 843 123, dont le siège social est à Paris (75019) 11 rue Pradier, associé unique de la société AMB FORMATIONS

1. APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Monsieur Laurent BENAYOUN, Président non associé, a établi et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice et les a adressés à l'associé unique le 3 mai 2023.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par l'associé unique et par le Commissaire aux Comptes. Le rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur Julien GOUDENEGE a été également porté à la connaissance de l'associé unique et du Président. Monsieur le Commissaire aux comptes convoqué à la réunion de ce jour est non présent mais excusé.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES CONCERNANT :

- ☞ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,**
- ☞ **Affectation du résultat de l'exercice,**
- ☞ **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- ☞ **Prise d'acte de l'apport définitif réalisé par l'associé sortant, Laurent BENAYOUN, au bénéfice de la société BHL,**
- ☞ **Modification corrélative de l'article 6 des statuts**
- ☞ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2022**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il approuve également les opérations traduites dans le rapport de gestion. L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes clos au 31/12/2022 qui font apparaître un bénéfice comptable s'élevant à la somme d'un million vingt-neuf mille neuf cent un euros (1 029 901€) contre trois cent trente-huit mille quatre cent quarante-huit euros (338 448€) sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Est approuvée l'affectation suivante :

- Distribution d'un dividende de 1 100 000€ par prélèvement à hauteur de la somme de 1 029 901€ sur le bénéfice comptable de l'exercice 2022 et par prélèvement à hauteur de la somme de 70 099€ sur le compte « report à nouveau » qui s'élevait au 31 décembre 2022 à la somme de 391 173€.

Il sera procédé à la mise en paiement de ce dividende sous cinq mois.

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants par part sociale sur les 3 derniers exercices :

- 2022 : 200 000€ soit un dividende net de 500€ par action
- 2021 : aucun dividende distribué
- 2020 : 100 000€ soit un dividende de 200€ par part sociale
- 2019 : 86 000 € soit un dividende de 172€ par part sociale
- 2019 : 100 000€ soit un dividende de 200€ par part sociale

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique rappelle que Monsieur Laurent BENAYOUN a régularisé, à son profit, un contrat d'apport le 1^{er} février 2023 des quatre cents (400) actions qu'il détenait dans le capital social de la société AMB FORMATIONS. L'associé unique rappelle, en conséquence, qu'il est donc devenu associé unique de la société par la détention de 100% du capital, à effet du 1^{er} février 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de cet apport, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution de la Société, il avait été fait apport de la somme de cinquante mille francs par les fondateurs, à savoir par Madame Karine BITTON à hauteur de cinq mille euros (5 000€) et par Monsieur Laurent BENAYOUN d'une somme de quarante-cinq mille euros (45 000€).

Le capital social s'est vu porté, le 31 décembre 2007, à la somme de 30 000 € divisé en 500 parts sociales de 60 € qui, à la suite de cessions de parts sociales intervenues le 31 décembre 2007, a été divisé en 475 parts sociales attribuées à Monsieur Laurent BENAYOUN et en 25 parts sociales attribuées à Madame Kelly BENAYOUN.

En suite de nouvelles cessions de parts sociales du 30 juin 2010, le capital social a été divisé en 500 parts sociales attribuées à hauteur de 400 parts sociales à Monsieur Laurent BENAYOUN et à hauteur de 100 parts sociales à Monsieur Pierre PEREIRA.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2020 et d'une décision de l'actionnaire unique en date du 5 janvier 2021 confirmant l'assemblée générale du 7 décembre 2020, le capital :

- A été réduit de 6.000 € pour être ramené de 30.000 € à 24.000 €, par rachat et annulation de 100 actions,*
- A été augmenté de 6.000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions existantes.*

Suivant contrat d'apport en date du 1^{er} février 2023, Monsieur Laurent BENAYOUN a apporté à la société BHL en formation, Société par actions simplifiée au capital de 500 000€, dont le siège social est à Paris 75019, les 400 actions par lui détenues dans le capital social de la société AMB FORMATIONS.

Comme conséquence de cet apport, la société BHL désormais immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 948 843 123 devient l'associé unique de la société AMB FORMATIONS et détient les 400 actions composant le capital social de celle-ci, à effet du 1^{er} février 2023.

SIXIEME RESOLUTION

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



AMB FORMATIONS
Société par Actions simplifiée
Au capital de 30 000 €
Siège social : 11 rue Pradier- 75019 PARIS
RCS de PARIS sous le numéro 413 309 972

RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LE PRESIDENT SUR L'ACTIVITE DEPLOYEE ET ENREGISTREE SUR L'EXERCICE 2022
--

Le rapport de gestion est établi afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il est adossé au rapport du Commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de la Société aura été la suivante :

- La dispense de formation auprès d'organismes privés et publics
- La gestion de ressources humaines

Le Président observe que l'entreprise a déployé de nombreux efforts pour parvenir à retrouver la croissance qui était sienne d'une part avant la crise sanitaire du Covid 19, et ce, en dépit de l'arrêt de l'activité d'auto-école ; L'entreprise a diversifié son activité de formation , ce que traduisent ses résultats exponentiels sur l'exercice 2022.

II. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Président est confiant sur la reprise de la croissance de l'activité et au regard des résultats enregistrés par l'entreprise sur l'exercice en cours pense qu'il sera possible de consolider les résultats de l'exercice 2022.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont donc les suivants :

- Maintenir et consolider une activité pérenne et en expansion.
- Développer, consolider et diversifier l'activité poursuivie sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, développer l'activité de management, de conseil et d'audit,
- Poursuivre le développement de l'activité de gestion des ressources humaines et l'activité de formation en apprentissage.
- Poursuivre l'optimisation de la gestion des charges.
- Assurer la continuité de l'entreprise et poursuivre les efforts déployés.
- Consacrer également nos efforts à la recherche et au développement.

- Favoriser l'embauche des jeunes, des handicapés, des chômeurs longue durée, en développant les contrats de professionnalisation et en multipliant les partenariats et les rapprochements avec Pôle Emploi, les missions locales, la Direction Départementale de L'Emploi et la Région.

III. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'entreprise est depuis le 1^{er} février 2023 détenue à 100% par la société **BHL**, société par actions simplifiée au capital de 500 000€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 948 843 123, dont le siège social est à Paris (75019) 11 rue Pradier.

Monsieur Laurent BENAYOUN demeure Président de la société AMB FORMATIONS et est Président de la Holding BHL.

Il est également rappelé que la société ne possède aucune filiale et n'est détentrice d'aucune participation.

RESULTATS - AFFECTATION

I. Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le principe comptable de continuité d'exploitation a été maintenu.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à trois millions cent neuf mille neuf cent soixante-deux euros (3 109 962€) contre un million cinq cent quarante-cinq mille neuf cent soixante euros (1 545 960€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

Le montant des traitements et salaires s'élève à deux cent soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-dix euros (272 390€) contre trois cent vingt-six mille neuf cent trente-trois euros (326 933€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

Le montant des charges sociales s'élève à quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante-cinq euros (83 355€) contre quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante et un euros 88 541€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

L'effectif salarié moyen s'élève à huit (8) personnes contre dix (10) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total un million cinq cent trente et un mille neuf cent trente-huit euros (1 531 938€) contre un million cent trente-deux mille six cent dix euros (1 132 610€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un million cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent treize euros (1 597 413€) contre quatre cent soixante-douze mille quarante-sept euros (472 047€) pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-trois euros (1 595 383€) contre quatre cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt euros (470 680€) pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit , après prise en compte du résultat exceptionnel de mois 230 286€ (- 230 286€) par un bénéfice d'un million vingt-neuf mille neuf cent un euros (1 029 901€) contre trois cent trente-huit mille quatre cent quarante-huit euros (338 448€) sur l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021.

II. Proposition d'affectation du résultat

Ce sont ces comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) qui font apparaître un bénéfice de un million vingt-neuf mille neuf cent un euros (1 029 901€).

L'affectation suivante sera en conséquence décidée :

- Distribution d'un dividende de 1 100 000€ par prélèvement à hauteur de la somme de 1 029 901€ sur le bénéfice comptable de l'exercice 2022 et par prélèvement à hauteur de la somme de 70 099€ sur le compte « report à nouveau » qui s'élevait au 31 décembre 2022 à la somme de 391 173€.

Il sera procédé à la mise en paiement de ce dividende sous cinq mois.

Il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants sur les 3 derniers exercices :

- 2022 : 200 000€ soit un dividende net de 500€ par action
- 2021 : aucun dividende distribué
- 2020 : 100 000€ soit un dividende de 200€ par part sociale
- 2019 : 86 000 € soit un dividende de 172€ par part sociale
- 2019 : 100 000€ soit un dividende de 200€ par part sociale

III. Situation financière de la Société :

1. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de prendre acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code n'est intervenue sur l'exercice écoulé.

2. Dettes et créances :

En application de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, le montant des dettes s'élève à moins d'1 an à 563 282€, à plus d'un an à 147 723€ et le montant des créances s'élève à moins d'un an à 748 447€ et à plus d'un an à 221 85€.

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation. Elle est en revanche devenue filiale à 100% de la société BHL qui détient 100% de son capital social après que Monsieur Laurent BENAYOUN, à effet du 1^{er} février 2023 , a cédé à la société BHL les 400 actions qu'il détenait dans le capital de la société AMB FORMATIONS.

Comme conséquence de cet apport, l'article 6 des statuts sera en conséquence modifié, la société BHL devant le seul associé de notre entreprise et la détenant à 100%.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous rappelons l'existence d'une convention réglementée avec la société RACHEL TAL à effet du 1^{er} juin 2018 s'agissant d'une convention de partenariat. La société RACHEL TAL a facturé à notre entreprise une somme toutes taxes comprises de 393.072,00 € sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

Nous n'avons effectué, au cours de l'exercice, aucune dépense de recherche et de développement.

DIRECTION DE LA SOCIETE :

Monsieur Laurent BENAYOUN, Président et associé, n'a perçu sur l'exercice 2022 aucune rémunération.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Benayoun', written over a horizontal line.

AMB FORMATIONS

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Julien GOUDENEGE

**Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris**

Rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société AMB FORMATIONS

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMB FORMATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé au point 1.2 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant une provision pour risque de 250 000 euros.

- Provision pour risque de 250 000 euros

Votre société a signé un compromis de vente pour l'acquisition d'un bien immobilier.

Ledit compromis prévoit notamment qu'une indemnité de 500 000 euros sera due par l'une ou l'autre des parties, s'il s'avérait que l'une des parties renonçait à signer l'acte, toutes conditions relatives à l'exécution du compromis étant par ailleurs remplies.

Le caractère subjectif de la réalisation de ces conditions, ainsi que l'absence de manifestation du vendeur à l'acte depuis la signature du compromis, vous ont conduit à considérer que le risque que votre société soit contrainte de verser l'indemnité évoquée devait être partiellement provisionné, à hauteur de 50% soit 250 000 euros.

Bien que cette position nous apparaisse raisonnable, nous vous avons précisé que cette provision ne nous semblait pas répondre aux conditions prévues par les dispositions de l'article 39-1-5 du CGI, nécessaires pour que ladite provision puisse être déduite de votre résultat fiscal.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous n'avons pas d'appréciation particulière à porter à votre connaissance.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Palaiseau, le 23 mai 2023.

Votre commissaire aux comptes

Julien GOUDENEGE

Julien GOUDENEGE

Commissaire aux comptes inscrit en nom personnel auprès de la compagnie régionale des Commissaires
aux comptes de Paris

AMB FORMATIONS, S.A.S.U.

11 rue Pradier

75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOMMAIRE

Bilan - actif.....	3
Bilan - passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Annexe aux comptes annuels.....	6
1. Nature de l'activité et faits caractéristiques.....	6
1.1. Nature de l'activité.....	6
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice.....	6
2. Principes et méthodes comptables.....	7
2.1. Principes généraux.....	7
2.2. Méthodes comptables.....	7
2.2.1. Immobilisations corporelles.....	7
2.2.2. Immobilisations financières.....	7
2.2.3. Créances.....	7
2.2.4. Reconnaissance du CA.....	8
2.2.5. Résultat exceptionnel.....	8
3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat.....	8
4. Autres informations.....	12

BILAN - ACTIF*(montants en euros)*

ACTIF	Notes	Brut	Amort. & Dépréc.	31/12/2022	31/12/2021
				Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		74 657	(23 681)	50 976	27 057
Immobilisations financières		22 185	-	22 185	22 185
ACTIF IMMOBILISE	1/2	96 842	(23 681)	73 161	49 242
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	550
Créances clients et comptes rattachés	2	672 421	(3 829)	668 592	353 557
Autres créances	2	43 277	-	43 277	56 005
Valeurs mobilières de placement		150	-	150	150
Disponibilités		1 642 971	-	1 642 971	832 977
Charges constatées d'avance	2/4	32 749	-	32 749	28 013
ACTIF CIRCULANT		2 391 568	(3 829)	2 387 739	1 271 253
TOTAL ACTIF		2 488 410	(27 510)	2 460 900	1 320 495

BILAN - PASSIF

(montants en euros)

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital		30 000	30 000
Réserve légale		3 000	3 000
Autres réserves		21 821	21 821
Report à nouveau		391 173	338 440
Résultat de l'exercice		1 029 901	338 448
CAPITAUX PROPRES	6	1 475 896	731 709
Provisions pour risques		274 000	24 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	274 000	24 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		232 489	283 730
Emprunts et dettes financières diverses		315	705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		117 823	98 946
Dettes fiscales et sociales		294 096	180 460
Autres dettes		66 282	945
DETTES	3	711 005	564 786
TOTAL PASSIF		2 460 900	1 320 495

COMPTE DE RESULTAT

(montants en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2022 12 mois	2021 12 mois
Production vendue (services)		3 109 962	1 545 960
Montant net du chiffre d'affaires	7	3 109 962	1 545 960
Subventions d'exploitation		6 667	40 667
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		-	15 579
Autres produits		12 723	2 451
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 129 351	1 604 657
Autres achats et charges externes		(1 109 934)	(620 376)
Impôts, taxes et versements assimilés		(24 491)	(27 787)
Salaires et traitements		(272 390)	(326 933)
Charges sociales		(83 355)	(88 541)
Dotations aux amortissements et dépréciations	8	(11 251)	(6 056)
Autres charges		(30 517)	(62 918)
CHARGES D'EXPLOITATION		(1 531 938)	(1 132 610)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 597 413	472 047
Produits financiers		2	2
Charges financières		(2 033)	(1 368)
RESULTAT FINANCIER		(2 030)	(1 367)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 595 383	470 680
Produits exceptionnels		24 681	46 812
Charges exceptionnelles		(254 966)	(64 304)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(230 286)	(17 492)
Impôts sur les bénéfices		(335 196)	(114 740)
RESULTAT NET		1 029 901	338 448

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1. NATURE DE L'ACTIVITÉ

La société AMB FORMATIONS a notamment pour objet :

- la fourniture à toutes organisations publiques ou privées, de conseils plans, de documentations sur tout support, étude clé en main, formation, audit management, et gestion des ressources humaines ;
- l'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels ;
- l'activité de formation en apprentissage.

1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un compromis de vente prévoyant l'acquisition d'un ensemble immobilier situé à Paris 13^{ème} a été signé en date du 15 mai 2022.

La société AMB Formations ayant finalement décidé de ne pas procéder à cette acquisition, des dommages et intérêts sont dûs à hauteur de 500.000 euros.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif au Plan Comptable Général (modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016).

La durée de l'exercice est de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2. MÉTHODES COMPTABLES

2.2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| ▪ Instal. générales, agencements | 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| ▪ Mobilier | entre 5 et 10 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

2.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constatée afin de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation de l'actif.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.2.4. Reconnaissance du CA

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des prestations de services. Ce principe peut entraîner la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des prestations.

2.2.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**NOTE 1 : IMMOBILISATIONS**

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2021	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2022
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	39 303	9 343		48 646
Matériel de bureau et informatique	6 648	20 642	(3 177)	24 114
Mobilier	542	1 356		1 898
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-		-
	46 493	31 341	(3 177)	74 657
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	22 185	-		22 185
	22 185	-	-	22 185
TOTAL Brut	68 678	31 341	(3 177)	96 842

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2021	Dotations	Diminutions	31/12/2022
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	14 858	4 528		19 386
Matériel de bureau et informatique	4 413	2 718	(3 177)	3 955
Mobilier	165	176		341
	19 436	7 422	(3 177)	23 681
TOTAL Amortissements et Dépréciations	19 436	7 422	(3 177)	23 681
IMMOBILISATIONS NETTES	49 242			73 161

NOTE 2 : ETAT DES CREANCES

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Autres immobilisations financières	22 185	-	22 185
	Clients douteux ou litigieux	9 190	9 190	-
<i>De l'actif circulant</i>	Autres créances clients	663 231	663 231	-
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	18 309	18 309	-
	Débiteurs divers	24 968	24 968	-
	Charges constatées d'avance	32 749	32 749	-
	TOTAL	770 632	748 447	22 185

NOTE 3 : ETAT DES DETTES

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à plus d'1 an à l'origine	232 489	84 766	147 723	
Emprunts et dettes financières divers		315	315	-	-
	dont Groupe et associés	315	315	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		117 823	117 823		
Personnel et comptes rattachés		20 741	20 741		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		19 199	19 199		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices	212 277	212 277		
	Taxe sur la valeur ajoutée	32 473	32 473		
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 406	9 406		
Autres dettes		66 282	66 282		
	TOTAL	711 005	563 282	147 723	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		51 241			

NOTE 4 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont relatives à des charges d'exploitation.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR☐ **CHARGES A PAYER**

CHARGES A PAYER	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	9 910	11 148
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	27 129	32 572
Impôts et taxes à payer	5 598	2 375
TOTAL	42 636	46 095

☐ **PRODUITS A RECEVOIR**

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients		
Factures à établir	609 337	297 014
TOTAL	609 337	297 014

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES☐ **EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

		Nbre d'actions	Capital	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	31/12/21	400	30 000	3 000	21 821	338 440	338 448	731 709
Affectation résultat N-1						52 734	(52 734)	-
Dividendes							(285 714)	(285 714)
Résultat N							1 029 901	1 029 901
Capitaux propres au	31/12/22	400	30 000	3 000	21 821	391 173	1 029 901	1 475 896

☐ **CAPITAL SOCIAL**

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société est composé de 400 actions de 75 euros de valeur nominale.

NOTE 7 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	<i>France</i>	<i>Export</i>	2022 <i>Total</i>	2021 <i>Total</i>
Prestations de services	3 109 962	-	3 109 962	1 545 960
TOTAL	3 109 962	-	3 109 962	1 545 960

NOTE 8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

	<i>Situation en début d'exercice</i>	<i>Augmentations : dotations de l'exercice</i>	<i>Diminutions : reprises de l'exercice</i>	<i>Situation en fin d'exercice</i>
Dépréciations	-	3 829	-	3 829
Provisions pour risques et charges	24 000	250 000	-	274 000
Sous-Total		253 829	-	
Amortissements		7 422	-	
TOTAL		261 251	-	
<i>dont exploitation</i>		11 251	-	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		250 000	-	

Une provision pour risques et charges de 250.000 euros a été constatée au 31 décembre 2022.

Cela correspond à 50 % des dommages et intérêts dus par la société AMB Formations.

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 9 : EFFECTIF

A la clôture de l'exercice, l'effectif moyen se décompose comme suit :

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Agents de maîtrise, techniciens	5	
Employés	3	
TOTAL	8	-

NOTE 10 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

☐ ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Néant

☐ ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Au 31 décembre 2022, la société est liée par le bail commercial suivant :

- SCI Adhera-Avocat : locaux situés au 11 rue Pradier à Paris conclu le 10 juillet 2014 pour une durée de 9 ans.

En outre, la société est également liée par plusieurs contrats prévoyant la location de véhicules.

NOTE 11 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 5.750 euros.

NOTE 12 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Afin de regrouper les activités exercées, la holding BHL a été créée le 1^{er} février 2023 et immatriculée en date du 3 mars 2023. Cette société, dont le capital s'élève à 500.000 euros, a été constituée par l'apport des titres de la société AMB FORMATIONS.